



Chèque Relance de 10 € - Saint Flour Communauté

Chèque Relance de 10 € à détacher



Dans le cadre du plan de relance de l'économie de l'Est Cantal, Saint Flour Communauté et Hautes Terres Communauté se sont associées pour proposer à chaque foyer fiscal un « Chèque Relance » de 10 €, sans condition de ressource.

Ce chèque est à valoir jusqu'au 31 mars 2021 auprès d'un commerçant qui a subi une fermeture administrative due à la crise sanitaire (Les restaurants de notre commune, en consommation sur place ou en vente à emporter, par exemple). La liste des 220 commerçants qui peuvent recevoir ce chèque figure sur le site de Saint Flour Communauté.



Le mot du Maire



Madame, Monsieur, Chers Val d'Arcomiens,

Cette année 2020 aura été une année singulière et restera certainement gravée dans nos mémoires comme celle de l'arrivée de la COVID 19. Notre région, notre département et au plus près notre commune ont été impacté par ce fléau. Il nous a contraint à modifier nos habitudes, à se confiner, à télé-travailler, à respecter les gestes barrières, à maintenir des distanciations et à suivre le couvre feu ; que de frustrations. Certains d'entre nous en ont subi les affres.

Il me privera de vous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux. J'aurais été honoré de vous présenter notre nouvelle équipe municipale où l'ensemble du territoire est représenté, avec des nouveaux élus et d'autres plus expérimentés, où la sagesse et l'enthousiasme concourent au dynamisme de celle-ci, dans le but de vous rendre le quotidien et le cadre de vie plus agréable.

Le lien social a souffert lui aussi, pour preuve l'agenda des manifestations bien rempli en juin et qui malgré les efforts et volontés des associations n'a pu être maintenu dans son intégralité.

Nous avons pu voir lors de la distribution des colis à nos aînés combien la visite d'une personne est importante. Ce lien doit être renforcé, chacun à son niveau peut agir. Nous sommes en contact régulier avec les personnes seules ou ayant des besoins particuliers.

Comme évoqué dans le bulletin de juin, certaines commissions ont pu se réunir pour travailler sur des thématiques importantes. C'est le cas des commissions domaine public, affaires scolaires et sociales, eau assainissement et déchets environnement, associations, communication. Vous trouverez plus d'informations dans le bulletin sur les points abordés. De même nous avons accueilli Madame Céline CHARRIAUD, la Présidente de SAINT-FLOUR Co pour échanger sur le fonctionnement de la communauté, les liens à renforcer avec les communes, et ce fut l'occasion de dire notre attachement au développement économique, qu'il soit touristique, agricole, commercial, artisanal.

L'année 2020 a vu également l'émergence de projets d'installation d'entreprises privées sur le territoire communal, souhaitons leur un bon développement.

Une pensée à celles et ceux qui nous ont quitté cette année, mais également à ceux qui nous ont rejoint.

C'est au nom de l'ensemble du conseil municipal que je vous présente mes vœux de santé et de réussite dans vos projets pour vous et vos proches.

Que 2021 soit l'année de la victoire sur la Covid, et celle de la poursuite de nos projets.

Prenez soin de vous et de vos familles.

Romuald RIVIERE

Sommaire

Vie de la municipalité	p4
Travaux	p14
Vie économique	p15
Vie pratique	p16
Focus sur	p18

Imprimé par la mairie
Site internet : valdarcomie.fr



La compétence eau sur la commune de Val d'Arcomie

La compétence de la gestion de l'eau est très importante pour une commune pour deux raisons essentielles. La première est qu'elle concerne chacun d'entre nous, dans notre quotidien, que ce soit bien évidemment pour l'alimentation humaine, animale et plus globalement pour chacun des usages qu'il en est fait. La seconde raison est financière avec un budget dédié à l'eau qui doit s'équilibrer. Pour rester dans cette enveloppe budgétaire contrainte, il convient d'en optimiser la gestion et pouvoir répondre à la demande (extension, renouvellement d'équipements, mise aux normes, ...). Parmi les attentes des citoyens, le premier souhait est d'avoir de l'eau en quantité suffisante, de bonne qualité et à un coût raisonnable.

Concernant la quantité, la commune de Val d'Arcomie possède trois types de ressources : des captages (8 captages situés en Lozère et 5 sur l'ancienne commune de Faverolles), un forage qui puise dans une nappe souterraine à Faverolles et un prélèvement sur le ruisseau de l'Arcomie. Sur cette dernière ressource, le prélèvement autorisé est de 10 litres/seconde maxi. Il faut laisser au ruisseau 22 l/s pour son bon fonctionnement. Lorsque cette valeur est atteinte, la prise d'eau se fait alors dans les bassins qui ont été construits en 2014 pour un volume utile de 32000 m³.

Des travaux ont été entrepris pour la mise aux normes et la réfection des captages des Monts Verts : 5 ont été repris et le bénéfice attendu est au rendez vous. Les 3 restants seront entrepris dès lors que les problèmes fonciers seront réglés.

Pour les autres ressources disponibles, il faut les sécuriser et mener des réflexions notamment sur des pistes d'amélioration : interconnexion des réseaux, récupération de source sous-utilisée par exemple, ... Quoi qu'il en soit, il est important de continuer à investir pour renouveler le réseau et traquer les fuites.

La qualité doit également être au rendez vous. D'abord la priorité est de protéger les captages par un périmètre de protection (clos et ouvrages cadencés), puis sur le plan sanitaire, de nombreux contrôles sont réalisés annuellement de façon aléatoire par l'Agence Régionale de Santé qui délivre des résultats de façon très rapide. En 2020, 23 prélèvements ont été réalisés et nous avons eu à gérer seulement 2 non-conformités mineures pour les-

quelles VEOLIA est intervenu immédiatement pour nettoyer les réservoirs concernés et traiter l'eau. Ces résultats n'ont pas eu d'incidence sur la conformité sanitaire de l'eau distribuée. La majorité des réservoirs sont pourvus de dispositifs de traitements (sophistiqués pour le réservoir de Champ-projet ou celui de Saint Just, plus simples



pour d'autres). Il convient que la commune continue à investir sur ces ouvrages et envisage d'adapter le traitement à la qualité attendue.

Le prix de l'eau doit être juste et représentatif du service qui y est associé. Le prix de l'eau sur la commune n'a pas évolué depuis la création de la commune nouvelle en 2016. A ce jour, c'est un tarif dégressif qui passe de 0,74€/m³ à 0,54€/m³ en fonction de 3 tranches de volume consommés (0 à 100 m³, 101 à 500 m³, À partir de 500 m³). Le prix moyen, est de 1,36€ sur la commune de Val d'Arcomie. Comparativement, le prix moyen dans le cantal est de 1,91€, et 2,07€ pour la région Auvergne.

Le niveau du prix de l'eau permet d'abord d'assurer un service, mais aussi et surtout de pouvoir bénéficier de subventions. En effet, les structures qui peuvent nous aider à réaliser nos projets sont l'Agence de l'Eau et le Département du Cantal. Ils accordent leurs aides à la condition d'atteindre un prix minimum de 1,50 €, avec une évolution possible de ce seuil dans les années à venir.

La commune doit engager de nombreux investissements dans un très court terme et le dernier conseil municipal de décembre 2020 a acté une augmentation du prix de l'eau de 3%. Le prix de l'abonnement ne change pas, ainsi que la part liée à l'assainissement. Pour une facture moyenne de 120 m³ cela représente 2,78 € de hausse (+ 28,17 € pour 1500 m³

La compétence eau sur la commune de Val d'Arcomie (Suite)

de consommation). Cette évolution permet de s'inscrire dans les contraintes des financeurs et permet de revaloriser le service rendu.

Quels sont les investissements à faire ?

La collectivité avait, soit par l'intermédiaire de la commune de Faverolles, soit du syndicat du Rû de Peyrebesse, un schéma directeur réalisé en 2009. Ces documents avaient défini une feuille de route pour les 10 ans à venir et la quasi totalité des travaux prévus au schéma ont été réalisés. La commune nouvelle doit donc élargir sa vision et envisage de lancer un nouveau schéma directeur qui va s'articuler autour de 3 axes : améliorer la connaissance des infrastructures et diagnostic des ouvrages, évaluer la performance des réseaux en mesurant différents paramètres (fuites, optimisation des prélèvements en milieu naturel et du stockage, débits, ...) et enfin rédiger un programme opérationnel à dérouler sur les 10 prochaines années.

Ce programme opérationnel va constituer une précieuse aide à la décision pour savoir quels chantiers engager et dans quel ordre. Ce schéma est au même titre que le prix de l'eau un élément obligatoire pour les financeurs. Il est subventionné à hauteur de 60 à 80 %.

Quoi qu'il en soit, pendant la phase de réalisation de ce schéma, les investissements vont continuer et des travaux vont être engagés en début d'année :

- pose de compteurs de sec-



torisation sur Clavières d'Outre pour aider à la localisation de fuites importantes,

- pose de purges automatiques sur Lespinas et La Foulière pour essayer de traiter les problèmes d'eau trouble ou foncée,
- intervention sur les compteurs qui ne jouent plus leur rôle du fait de l'ancienneté (blocage, casse, mauvais comptage, ...),
- remplacement des ouvrages et accessoires vétustes (pompes, réducteur de pression, ...),
- accompagnement des demandes de branchement pour extensions, nouvelles activités, nouvelles habitations, ...
- renouvellement de canalisation dès que nécessaire.

Les mêmes questions se posent sur l'assainissement et une réflexion va être engagée en parallèle. Un point d'information sera fait sur ce sujet dans un prochain bulletin.

Quoi qu'il en soit, ces réflexions vont s'imbriquer avec les projets en cours (Évolution des documents d'urbanisme vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, faire venir de nouveaux habitants, et de nouvelles activités pour dynamiser la commune et la faire « peser » au sein de Saint-Flour Communauté).

Malgré un projet de loi qui envisage le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes en 2026, la commune entend assurer pleinement sa compétence sur l'eau et apporter à chacun des réponses aux problématiques quotidiennes.

Les élus restent à votre entière disposition sur le sujet.

Captage Sagnes n°2 : massif filtrant (granulats basaltiques) - chambre de visite au bout de la tranchée - Travaux terminés

Tarifs des locations touristiques et tarifs annexes

Lors du conseil municipal du 3 décembre 2020, les tarifs municipaux ont été votés.

Concernant le tourisme, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs de location des gîtes municipaux, chalets, bungalows, camping ; la saison 2020 a été si particulière qu'il aurait pu paraître opportuniste ou déplacé de faire évoluer les tarifs.

Quelques tarifs annexes ont évolués comme le forfait ménage en gîte, le tarif de location du linge de maison et le tarif de lavage ou séchage au camping.



Il a été également décidé d'harmoniser le tarif des deux campings de la commune au niveau de la clientèle de passage. Le camping de Faverolles adopte les tarifs du camping de Saint Just.

Concernant la location d'emplacement à l'année dans les campings (emplacement loués pour installer un mobil-home privé), il a été décidé de passer le

tarif annuel de location d'un emplacement mobil-home de 840 à 890 euros à Saint Just. La même location à Faverolles reste à 994 euros par an.

Le tarif de la location des salles des fêtes n'a pas évolué dans l'attente d'un retour à une situation sanitaire normale. Nos deux salles neuves n'ont que très peu été louées en raison des restrictions sanitaires imposées par la crise de la Covid-19, mais les retours ont à chaque fois été positifs. Ces salles sont pratiques à utiliser et bien équipées.

Aucun changement pour les tarifs d'imposition fixés par la municipalité. La part communale reste fidèle au schéma de lissage des tarifs des quatre communes historiques voté en 2016 sur 12 ans. La part communale d'imposition évolue donc lentement, vers un niveau plus haut pour ceux qui payaient moins cher, et vers un niveau plus bas pour les anciennes communes qui payaient le plus.

Vous pouvez retrouver tous les tarifs de la commune sur le site internet « valdarcomie.fr », dans le menu tourisme pour les locations et dans le menu municipalité pour les autres tarifs annexes, la location des salles des fêtes et les taux d'imposition municipaux.

Appellation « commune déléguée »

Dans l'optique de renforcer l'appartenance à la commune nouvelle de Val d'Arcomie, la municipalité a décidé de supprimer l'appellation « communes déléguées » comme le prévoit la réglementation des communes nouvelles. Les quatre mairies annexes deviennent donc des annexes de la mairie de Val d'Arcomie. Il n'y aura pas d'impact sur le service rendu aux habitants : les permanences de mairie sont maintenues dans les mêmes conditions, vous pourrez toujours effectuer vos démarches à la mairie de Val d'Arcomie à Loubresse ou bien dans une des trois autres annexes de mairie. Le registre d'état civil devient unique pour les quatre anciennes communes, il sera détenu à Loubresse mais les différents actes d'état civil pourront toujours se faire dans les annexes de mairie. L'appellation commune nouvelle,

même si elle garde un caractère officiel dans la loi qui la régie, devra devenir dans l'esprit de tous notre commune.

Petit Rappel Lexical

On entend encore souvent parler « du » Val d'Arcomie, on entend dire « au » Val d'Arcomie, on cite « Le Val d'Arcomie » pour parler de notre commune, mais c'est une erreur de langage. On doit parler « de » Val d'Arcomie, ou dire « à » Val d'Arcomie, la commune n'a pas à avoir l'article « Le » devant son nom (comme d'autres communes : par exemple, Val-Thorens, Val d'Isère ou Val d'Arc ne comporte pas l'article « Le »).

Programme de recherche « Récréater » à Val d'Arcomie

RE CREA TER



Sept étudiants de Clermont Ferrand, en Master STAPS (Science et

Technique des Activités Physiques et Sportives), Bac +5 à terme, sont venus étudier les gorges de la Truyère sur la commune de Val d'Arcomie dans le cadre du programme "Récréater".

A l'échelle du massif central, le projet « Mise en place d'un dispositif territorial de recherche-action dédié à l'entrepreneuriat récréa-sportif en milieu rural » dit « Récréater » est cofinancé par l'Union Européenne et confié à des étudiants dans plusieurs secteurs de moyenne montagne comme notre secteur. Des groupes d'étudiants étaient répartis dans des zones de moyenne montagne comme le secteur de Saint Flour, les Monts d'Ardeche...

C'est un chargé de mission de l'office de tourisme de Saint Flour communauté qui chapeaute cette étude. Les sept étudiants dédiés à notre secteur ont été logés dans le gîte de groupe de la salle des fêtes de Saint Marc du 5 au 9 septembre 2020.

Dans leur découverte de notre commune, ils ont interviewé bon nombre d'acteurs locaux (élus, responsables d'associations, touristes, habitants) au fil de leurs rencontres.

A terme, les étudiants devaient, lors d'une réunion avec tous les protagonistes, présenter leurs conclusions sur le développement de l'offre de loisir et sportive en moyenne montagne mais le confinement en a décidé autrement...



Les 7 étudiants devant leur hébergement à Saint Marc

Election de Céline Charriaud à la présidence de Saint Flour Communauté



Céline Charriaud, maire de Neuvéglise sur Truyère, a été élue le 17 juillet dernier présidente de Saint Flour Communauté. Elle a pris contact avec les élus de Val d'Arcomie lors d'une visite en

septembre dernier puis lors d'une réunion qu'elle a organisé avec les élus de quelques communes alentour à la salle des fêtes de Saint Georges. Elle a la volonté de maintenir un lien avec le terrain.

Rappelons que parmi nos conseillers, Gérard Mouliade a été élu 11ème VP et Robert Roussel conseiller communautaire, en place dans plusieurs commissions comme le tourisme et le syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval. Romuald Rivière, qui participe aux conférences des maires et assiste aux conseils communautaires, a aussi été un des rédacteurs du pacte de gouvernance (fonctionnement des différentes instances de la communauté de commune).

Visite de Mme la Sous-préfet de Saint Flour



Mme Monique Cabour, nommée Sous-préfet de l'arrondissement de Saint Flour en mai dernier, est venue visiter notre commune le 9 octobre 2020. A cette occasion, elle a pris contact avec les élus lors d'un entretien qui s'est déroulé à la salle des fêtes de Saint Marc. Puis les élus lui ont fait visiter la commune en passant par la salle des fêtes de Faverolles et son nouveau réseau chaleur bois, la base nautique, le viaduc de Garabit à Loubaresse et Saint Just.

L'arrondissement de la Sous-préfecture de Saint Flour comporte 98 communes. La Sous-préfecture est chargée par l'état de subventionner certains projets communaux à travers la DETR (Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux). Mme le Sous-préfet, pressée par son agenda chargé, n'a pas manqué de préciser sa volonté de soutenir tout le territoire dans sa diversité avant de quitter les élus en espérant revenir sur notre commune.

Bâtiment de la Mairie de Saint Just

Depuis quelques années, le bâtiment de la mairie de Saint Just s'enfonce tout doucement par son angle sud-ouest, au niveau de l'escalier. Des fissures sont apparues il y a quelques années, et se sont aggravées il y a peu.

Une étude de sol a été réalisée. Elle a démontré que cet angle du bâtiment repose sur un sol argileux insuffisamment porteur en dessous des fondations. Il a été préconisé une solution technique consistant à injecter du béton dans des plots sous les fondations du bâtiment. L'appel d'offre a été lancé, il est en cours d'analyse, les travaux débuterons pro-



chainement.

Afin de maîtriser le risque, il a été pris un arrêté de péril non imminent avec interdiction d'utiliser le bâtiment depuis le 9 novembre dernier. Tout le bâtiment est concerné, salle du rez de chaussée, mairie et bibliothèque.

Les permanences de mairie de Saint Just n'ont subi qu'une interruption temporaire, le temps d'aménager une des salles de l'ancienne école et de l'équiper pour recevoir le public. Ces permanences se déroulent à nouveau comme avant, les mardis matins et les jeudis après midi. La municipalité étudie une solution pour la bibliothèque.

Crise sanitaire

La crise que nous avons tous subi en cette année 2020 n'est pas encore terminée, et ça n'a échappé à personne, elle continue à faire des dégâts économiques (et psychologiques) qui touchent tout le monde.

Pensons en premier lieu à nos aînés menacés directement par le virus depuis presque un an. A la peur de la maladie s'ajoute parfois le poids de la solitude. La période des fêtes est souvent l'occasion de réunir les familles mais cette année, la prudence a souvent dicté l'isolement physique de nos aînés.

La seconde vague du virus a touché directement des habitants de notre commune.

Globalement, pour l'année 2020, les dépenses budgétaires liées aux mesures sanitaires de la crise du covid se sont élevées à 9370 € (Masques, produits, équipements spécifiques, application des protocoles sanitaires).

Comme évoqué lors du précédent bulletin municipal, la crise a tout de même eu le bénéfice de redonner un sens aux commerces de proximité et à l'entraide. Le second confinement, moins restrictif que le premier, n'a pas provoqué le même engouement dans nos commerces de proximité. Mais souli-

gnons tout de même que Nadine Coutarel, de l'épicerie de Faverolles, a encore été un pilier du ravitaillement des familles à travers ses tournées dans la commune. Le Relais des Sites a encore assuré en proposant des plats à emporter sur commande pour



les ouvriers le midi ainsi que des pizzas deux soirs par semaine.

Quant au drop, les nouveaux gérants Elisabeth et Jean-Claude ont ouvert l'établissement en plein second confinement en proposant directement la vente à emporter midi et soir, puis ils ont eu l'accord préfectoral d'ouvrir pour accueillir les routiers (voir article page 23). Encore une fois, merci à nos commerçants pour leur dévouement et merci à tous ceux qui les ont fait travailler pendant cette période compliquée, en espérant que l'on pense toujours à eux une fois la crise terminée.

Cimetières de la communes

Fanny Lescure, étudiante en licence pro des métiers de l'administration et des collectivités locales



à l'IUP de Mende est, depuis novembre et pendant vingt semaines, en stage en alternance à la commune de Val d'Arcomie. La mairie lui a confié la mission de coordonner les concessions de nos sept cimetières : recensement, classement, photos, procédures en cours pour créer un fichier unique clair et pratique. Lorsque toutes les données seront disponibles, un suivi des concessions permettra de déterminer lesquelles sont susceptibles d'être l'objet d'une procédure de reprise.

Dans le même temps, les employés techniques procèdent régulièrement à des travaux d'entretien avec une attention particulière à l'approche de la Toussaint.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

En préalable au PLUi, il est à noter que le Scot Est-Cantal (Schéma de Cohérence Territoriale) mené par le Sytec (Syndicat des Territoires de L'Est Cantal) en est à sa phase d'enquête publique. Le PLUi qui est en cours lui aussi d'élaboration doit être compatible avec le SCOT. L'enquête publique sur le SCOT a lieu du 8 janvier au 12 février 2021.

Concernant le PLUi, en 2014, la loi ALUR a rendu les communautés de communes compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Depuis 2018, Saint-Flour Communauté a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal. Elle pilote l'étude en partenariat avec les communes membres.

Les ambitions du PLUi sont décrites selon ces termes :

- Conforter le développement économique et touristique et offrir les conditions du maintien et de l'accueil de nouvelles populations ;
- Améliorer l'habitat et renforcer les services de proximité pour tous les habitants ; Préserver et valoriser le patrimoine architectural et

paysager remarquable du territoire ;

- Préserver les espaces agricoles et promouvoir une agriculture de qualité ; □ Préserver la haute qualité de vie du territoire et protéger les milieux naturels, la biodiversité et les continuités écologiques ; □
- Lutter contre le changement climatique, par la maîtrise et la production d'énergie et le développement de nouvelles mobilités.

Un registre de concertation numérique est ouvert au public sur le site internet de Saint Flour Communauté. Un registre physique est à disposition à la mairie et dans les annexes. Chacun peut y déposer remarques, propositions et demandes. Rappelons que les documents d'urbanisme de notre commune sont consultables sur le site internet du GéoPortail de l'urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr).



SYNDICAT
DES TERRITOIRES
DE L'EST CANTAL

Adresse internet de l'enquête publique du Sytec : www.sytec15.fr/scot-enquete-publique

Cantine de Faverolles

Le restaurant Le Relais des Sites de Faverolles est actuellement en vente. Catherine, après toutes ces années, a décidé de laisser sa place.

L'établissement assurait tous les jours la cantine des élèves de Faverolles. En attendant un repreneur, la municipalité assurera la cantine des enfants à la salle des fêtes de Faverolles. Le repas sera servi par le personnel municipal. Le transport des denrées sera assuré par ce que l'on nomme une liaison chaude.

La municipalité remercie chaleureusement Catherine Falcon pour toutes ces années de service pour les enfants.



La municipalité tient à remercier tout particulièrement Catherine Falcon pour le lien social et l'animation qu'elle a contribué à développer et maintenir toutes ces années au sein de la commune sans oublier le rôle d'accueil des touristes. De la part du conseil municipal, merci à toi Catherine et bonne continuation.

Commission Domaine Public - Biens de section

La commission « domaine public - biens de sections » s'est réunie deux fois cette année 2020. La première réunion a été l'occasion d'avoir une présentation par les spécialistes de la préfecture du Cantal de la réglementation en matière de biens de sections. Cette réunion a été riche en informations et conseils réglementaires et techniques. Au total, les biens de section représentent 400 hectares sur les 8500 hectares de la commune. Les modalités de gestion sont hétérogènes. Les membres de la com-

missions vont dans un premier temps faire un état des lieux des biens de sections de la commune et de leur gestion.

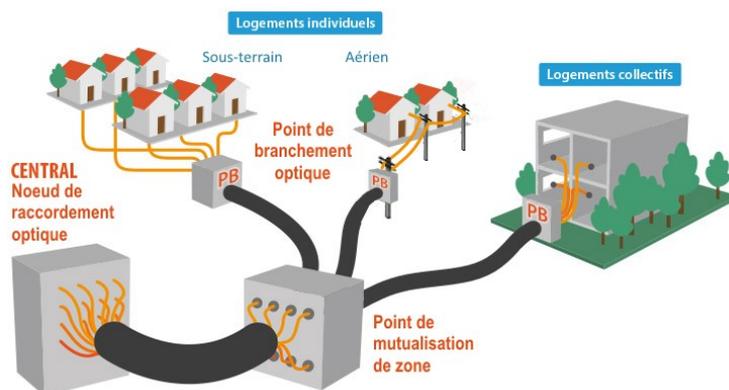
La deuxième réunion de cette commission avait pour objet d'étudier les demandes d'acquisition de terrain public, s'agissait entre autre de terrains dans les lotissements d'Estremiac de Saint-just et du Lavoir de Faverolles.

Par Vincent Thomas



Déploiement de la fibre optique

Depuis quelques temps, des ouvriers en orange tirent des câbles un peu partout sur notre commune. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce ne sont pas des employés d'Orange mais d'Eiffage (ou de ses sous-traitants). Ils sont envoyés ici par la Régie Auvergne Numérique. C'est un « établissement public industriel et commercial » qui est mandaté par la Région pour déployer la fibre partout en Auvergne, le réseau sera ensuite utilisé par Orange, Free et Abeille pour délivrer internet.



En novembre, trois armoires nommées Point de Mutualisation de Zone (PMZ) ont été installées sur notre commune. Elles sont situées à Loubresse (sortie du bourg), à Faverolles (Place de la Mairie) et à Rageac de Saint Marc. Elles seront toutes les trois reliées au Noeud de Raccordement Optique (NRO) de Loubresse. Celui-ci est logé dans le central téléphonique sur la RD48, lorsque l'on prend la route de Bournoncles ou Saint Marc, ce que certains appellent « la cabane téléphone ». C'est la porte d'entrée de la fibre pour toute la commune (et même au-delà).

La première étape consiste donc à relier les trois PMZ à ce NRO. C'est fait pour l'armoire PMZ de Loubresse, mais c'est loin d'être évident pour les deux autres, puisqu'il faudra longer les RD48 ou RD348, soit en enfouissant la fibre, soit en la faisant passer sur les poteaux téléphoniques ou EDF existants, soit en plantant d'autres poteaux.

Ensuite, il faudra relier les PMZ à des Points de Bran-

chement Optiques (PBO) situés dans les bourgs et dans les hameaux. Le travail d'Eiffage s'arrêtera là, dans ces dernières armoires qui desservent plusieurs maisons. Ce sera ensuite à l'opérateur de votre choix de venir câbler la fibre qui part de ces armoires jusqu'à votre domicile.

Vu que le déploiement se fera petit à petit, pour desservir la majorité des hameaux (mais pas tous, le détail des dessertes vous sera communiqué dès que connu), le temps d'équipement sera plus long pour certains que pour d'autres.

Ainsi, le bourg de Loubresse devrait être le premier à disposer de l'accès à la fibre, dans quelques mois. Ça devrait également aller vite pour le bourg de Faverolles quand le PMZ de Faverolles sera relié au NRO de Loubresse. Mais comme on se l'imagine, ça sera beaucoup plus long pour équiper les hameaux isolés ou les bourgs loin des PMZ. Le maillage de la fibre est immense dans une vaste commune comme la notre. Le génie civil qui en découle est lourd à mettre en œuvre.

Notez enfin que la commune n'est en aucun cas acteur de ce déploiement. Ce sont des bureaux d'études mandatés par Eiffage qui ont décidé de la stratégie de desserte du réseau, de l'emplacement des points de mutualisation, et des hameaux desservis dans cette 1ère phase. Le financement n'impacte pas la commune. La municipalité accorde les demandes de travaux sur la voie publique au fur à mesure de leur arrivée. Etant donné la complexité des travaux, les acteurs de ce déploiement ont du mal à communiquer des délais.



Petit patrimoine



Travail de La Bessaire

Notre commune est riche en petit patrimoine, que ce soit des fours, des fontaines, des lavoirs, des travaux et une quantité importante de croix en fer, en bois ou en pierre.

Comme nous l'avons annoncé, nous portons un intérêt tout particulier à

ce domaine.

Nous avons créée une commission en charge du petit patrimoine et nous souhaitons commencer par un inventaire, nous avons déjà fléché quelques chantiers. Certains peuvent se faire en régie par nos agents, d'autres en associant les habitants des villages, sous forme de chantiers participatifs.

L'argent collecté par la mise en place des bennes à ferraille sera réinvesti dans la sauvegarde du petit

patrimoine. N'oubliez pas dès à présent à mettre votre ferraille de côté pour la déposer dans les bennes lorsque celles ci seront en place un peu avant l'été.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées. Utilisez le formulaire joint en avant dernière page.



Four à pain de Clavières d'Outre

Dérogation aux règles du confinement pour la chasse : explications !

Entre le 30 octobre 2020 et le 15 décembre dernier, suite aux annonces du Président de la République, la France a de nouveau basculée en confinement et durant ces 6 semaines, toute forme de chasse a bien évidemment été suspendue. Toutefois, en réponse à la pression du monde agricole et sylvicole, et contre l'avis des Fédérations de chasse, le Ministère de l'Environnement a demandé aux préfets de départements la mise en place



de dérogations pour continuer à maintenir une régulation de la faune sauvage. L'objectif étant « d'éviter une explosion des coûts liés aux dégâts causés par le gros gibier » (Cervidés, chevreuils et sangliers). Pour information, l'indemnisation des dégâts représente une enveloppe de 80 millions d'euros par an en France !

C'est dans ce cadre dérogatoire que les chasseurs de la commune ont dû réaliser des battues au gros gibier selon un protocole réglementaire strict : attestation de déplacement dûment remplie au motif de mission d'intérêt général, limitation du nombre de chasseurs, non utilisation des locaux de chasse, traitement de la venaison en nombre limité, interdiction des moments de convivialité, et bien évidemment respect des gestes barrière. De nombreux contrôles ont été fait (gendarmerie et Police de la Chasse) et aucune règle n'a été enfreinte.



Viabilité hivernale

Le plan de viabilité hivernal de la commune comporte trois circuits de déneigement, un effectué par les agents du service technique de la Commune (soumis à un régime d'astreinte par roulement en dehors des heures de service et période non ouvrée) et deux confiés à des prestataires privés en contrat, ce qui permet de couvrir l'ensemble de la commune.

Au plus tôt, le travail commence à 4h. Généralement, ce sont les services du département qui déclenchent en dehors des heures de service le déneigement des routes en prévenant le personnel d'astreinte de la commune. Celui-ci appelle à son tour les deux privés. Une convention est établie entre le conseil départemental et la commune pour le déneigement d'une partie des routes départementales. Mais le département a toujours la tâche de gravillonner ses routes.

La commune a en charge le déneigement des voies



Les quelques semaines précédentes ont vu ce qu'on n'avait pas vu depuis longtemps : un cumul de neige important et une neige qui dure longtemps. Ça a été l'occasion de tester le dispositif de déneigement sur la durée : il est apparu nécessaire de procéder à des réajustements. De plus, une fraise à neige automotrice pour cheminement piéton a été achetée pour dégager les accès aux bâtiments publics et les cours d'école (photo ci-dessus).

D'autre part, comme souvent, des automobilistes ont fini au fossé ou bloqués dans des congères. Et comme toujours, ce sont des bonnes âmes, souvent des agriculteurs, qui les ont sorti de l'impasse. De la solidarité s'est aussi manifestée dans les villages. Merci à ceux qui ne ménagent pas leur peine.



communales et des accès aux bâtiments communaux. La durée du déneigement est influencée par l'importance des chutes de neige et le moment de la journée. Il est organisé en fonction de la hauteur de neige et des informations météorologiques. Le passage des engins de déneigement sur une trop faible épaisseur de neige suscite la création de verglas et une usure prématurée des lames de déneigement. Quand la neige tombe abondamment sur tous les hameaux, les opérations de déneigement de chaque hameau ne pourront pas se dérouler en même temps.

Les règles administratives prévoient que chacun est responsable du déneigement de sa propriété. Le déneigement des voies privées ne doit pas engendrer de dépôt de neige sur les voies publiques.

Afin de faciliter les actions de déneigement, il est demandé à chacun d'être vigilant sur le stationnement de son véhicule de façon à ce qu'il n'entrave pas le passage.

L'organisation des parcours en situation courante est calée sur les heures de ramassage scolaire (Les circuits ainsi que les horaires sont consultables sur le site internet de la commune). Les circuits tiennent compte de l'importance et de la nature de la circulation, de la fonction de la desserte des voies et des contraintes des riverains. Les personnes malades ayant des soins médicaux impératifs peuvent se signaler auprès du secrétariat de la Mairie



Réseaux Chaleur Bois

Le nouveau réseau chaleur bois de Faveroles est fonctionnel depuis septembre. Il fournit le chauffage à la salle des fêtes, au logement communal à côté de la mairie, à la mairie et à l'école avec son logement.

Pour pouvoir stocker et faire sécher les plaquettes bois qui alimentent ce réseau chaleur, la municipalité a décidé d'ajouter une extension à l'arrière du hangar communal de Champrojet. La construction de 120 m² pourra recevoir 250 m³ de plaquettes. Les travaux de construction vont débuter au premier trimestre 2021.

Les plaquettes de bois sont achetées aux agriculteurs de la commune selon le même principe d'achat que les plaquettes bois qui alimentent le réseau chaleur de Loubaresse (logements communaux, garderie, école, salle des fêtes). Les arbres et arbustes de toute essence et jusqu'à 40 cm de diamètre sont tous coupés et stockés en tas dans le

même sens en bord de route. Un entrepreneur spécialisé vient avec un broyeur pour les transformer en plaquettes. Les agriculteurs assurent le transport de ces plaquettes jusqu'au lieu de stockage.



En attendant la construction du nouveau bâtiment cité plus haut, les plaquettes sont stockées à Peuchabrier de Loubaresse et, provisoirement, dans des hangars mis à disposition gracieusement par les propriétaires de la biscuiterie.

La commune rachète les plaquettes 22,50€ le mètre cube. En combinant les deux réseaux chaleur bois de la commune, il faut environ 450 m³ par an. Ce mode de chauffage est le plus écologique et local que puisse espérer une commune comme la nôtre : le bois énergie est issu de notre commune, il ne voyage pas, et le bénéfice de la vente revient à nos agriculteurs, un bel exemple de circuit court.

Décorations de Noël

Nos employés municipaux, sous la tutelle d'Hervé Hugon, adjoint au maire en charge des travaux, ont, cette année si particulière, davantage illuminé nos quatre bourgs de mille feux. Les points de décorations lumineuses se sont multipliés et embellis. Merci à eux.



Aides aux professionnels touchés par la crise liée à la covid-19

Un nouveau numéro d'aide aux entreprises impactées par la Covid a été mis en place le 2 novembre dernier : il s'agit du 0806 000 245 (prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures puis de 13 à 16 heures). Ce numéro d'appel est conçu pour renseigner et orienter les professionnels vers les aides d'urgences mises en place :

- les reports de charges ou d'impôts,
- les prêts garantis par l'État,
- le fonds de solidarité,
- l'activité partielle, etc.

Ce service est assuré conjointement par la direction générale des finances publiques (DGFIP) et l'Urssaf. Vous pouvez aussi consulter le site internet dédié : www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises.

Ce site détaille également les mesures sanitaires

applicables dans votre entreprise, les accords de branche et les plans de soutien sectoriels.

D'autre part, afin de booster la digitalisation des petites entreprises, il existe des aides régionales pour la création d'un site internet, avec ou sans vente en ligne (click and collect...). L'aide finance les 500 premiers euros d'investissement à 100 %, puis les 2000 euros suivants à 50 %, soit 1500 euros au total. Les conditions d'obtention de cette aide ne sont pas très restrictives. Vous trouverez des renseignements complémentaires sur le site de la région.

Plus globalement, le site internet « AmbitionEco » de la Région Auvergne Rhône Alpes regroupe toutes les aides dont vous pouvez bénéficier.



Fond Chaleur Territorial

Vous avez un projet de rénovation ou d'installation d'une production de chauffage ou d'eau chaude ? Si vous optez pour une énergie issue de ressources naturelles locales et renouvelables pour remplacer les énergies fossiles, vous pourrez bénéficier d'une aide nouvelle pour financer vos projets d'énergies renouvelables thermiques (bois énergie, solaire thermique et géothermie).

Les entreprises, quel que soit le secteur d'activités, peuvent bénéficier de cette aide (particuliers non éligibles), les agriculteurs, les indépendants, les bailleurs privés ou les associations également.



Amélioration de l'habitat (Rappel)

Sous réserve de critères d'éligibilité, il est toujours possible de prétendre aux aides de Saint Flour Communauté lorsque vous êtes propriétaire et que vous avez des projets de réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité etc.... C'est l'antenne d'Oc'teha, prestataire de cette mesure, qui vous accompagne dans ces démarches uniquement sur rendez-vous (contact au 07 50 56 69 44 ou le 07 50 59 91 27).



Les installations doivent être réalisées dans un objectif de qualité globale et par des professionnels qualifiés. Les informations relatives aux installations et au suivi des performances énergétiques doivent être communiquées. Concrètement, c'est un accompagnement administratif, financier et technique, et des aides financières nouvelles et adaptées de l'ADEME pour les études et les investissements (jusqu'à 50% sur les études et entre 20 et 40% du montant des travaux HT).

Plus d'informations sur le site de l'ADEME ou en contactant le SYTEC (Syndicat des territoires de l'est du Cantal) au 04 71 60 62 81.



Colis de Noël

Comme chaque année, nous avons distribué les colis de fin d'année à nos aînés en respectant la distanciation. C'est resté un moment de partage et de convivialité.



Ces colis sont offerts aux personnes à partir de 75 ans. Nous avons donc livré 128 colis + 12 colis pour les personnes en maison de retraite.

Cette année les produits proviennent des producteurs et commerçants de Faveroles :

- 1 pot de miel de chez Julien Delmas
- 1 bouteille de mousseux de chez Catherine (Restaurant Le Relais des Sites)
- 1 savon au miel de chez Pierre Delmas
- Chocolats, pâtes de fruits, caramels, painnettone et tisanes de l'épicerie « Chez Nadine »

Bonne dégustation



Distribution des colis par les élus (avec le masque)

Transport à la demande

Le transport à la demande Mouv'Pass est toujours actif dans le respect des mesures en vigueur en cette période de crise sanitaire.

Les réservations sont possibles pour tout type de déplacement (courses, rendez-vous médicaux, visites à la famille, aux amis, rejoindre un autre moyen de transport comme le train ou le bus...) du lundi au samedi, de 7h à 19h. Le port du masque est obligatoire et le covoiturage est autorisé uniquement en famille.

Purificateurs d'air

La commune a acheté deux purificateurs d'air. Cet achat de 4317 euros est subventionné pour les écoles par la Région à hauteur de 80 %. Ces appareils servent à assainir l'air dans les lieux où le masque ne peut être porté. Ils seront mis en place dans la cantine de Loubarresse ainsi qu'au lieu de restauration des enfants de Faveroles.



Saint-flour
COMMUNAUTÉ

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

6 € l'aller (seul)

4 € l'aller (groupe)

Mouv'pass

Transport à la demande

- + sur l'ensemble des 53 communes de Saint-Flour Communauté
- + ouvert aux habitants du territoire
- + en porte à porte et en journée

du lundi au samedi

Réservation la veille avant 10h :

04 71 60 71 72

du lundi au vendredi, de 9h à 12h



Épicerie de Faverolles : quelques évolutions

En fin d'année 2020, l'épicerie « chez Nadine » de Faverolles a connu des changements.

La partie magasin a été agrandie pour augmenter son assortiment, la partie réserve qui était située à l'arrière de l'échoppe a été intégrée à l'espace de vente. Le comptoir de frais et de vente est désormais au fond. Cela permet d'avoir une plus grande surface de vente et quelques rayons mieux fournis.



Depuis la mi-décembre, une jeune et dynamique vendeuse a été recrutée. Lucie travaille désormais tous les matins au magasin. Cela permet à Nadine d'effectuer les tournées dès le matin, et de pouvoir rouvrir le magasin en fin d'après midi de 17h30 à 19h30.

Pour rappel, le magasin est ouvert tous les matins, même le dimanche, de 7h à 12h30 (Fermeture le jeudi toute la journée et le dimanche après midi).



L'épicerie réaménagée

Nous avons la chance d'avoir une épicière qui nous livre à domicile et l'apprécions d'autant plus que la crise sanitaire n'est pas terminée. Continuons à nous approvisionner chez nos petits commerces de proximité, c'est l'avenir.

Pour commander, contactez le 06 76 30 83 42 ou le 04 63 29 27 82

Tournées du camion épicerie

Lundi matin :

La Chassagne, Estremiac, Puechabrier, la gare de Loubaresse, Clavières d'Outre, Pouzes, Lotissement de Clavières, Le Terran, Bas de Loubaresse, Longevialle, lotissements de Loubaresse, Bourg, Bardol, Charmentsac de Loubaresse, Valadour, Chambaron, La Bessaie, Lair

Mardi matin :

Pouzols, Champiols, Le Vialard, Le Chauvel, Maladet, La Foulière, Lespinas, Bournoncles, Montchanson, La Prade, Sanière, Fontblave

Mercredi matin :

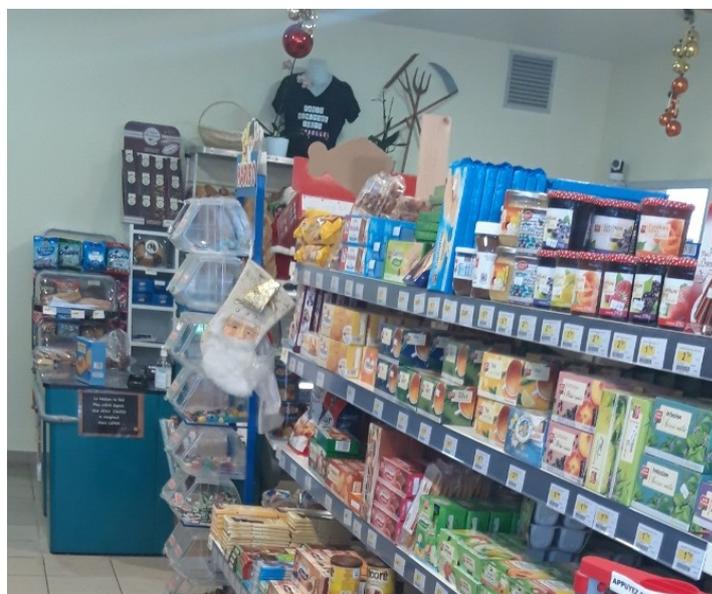
Auriac de Faverolles, Fridefont : Bezenchat, Le Puech, La Brugère, Le Bourg, Le Vialard, la Barberange, Maurines, Morsange, Salcrus, La Grenouillère, Le Chazals, Montclergues

Vendredi matin :

Sanière, La Bessière, Rageac, Les Mazes, Saint Marc, Le Monteil, Le Monteillon, (Falcimagne en été), Recoux, Le Saladou, Montchanson, La Prade

Samedi matin :

Pouzols, Champiols, Le Chauvel, Maladet, La Foulière, Lespinasse, Bournoncles, Auriac de Faverolles





La Biscuiterie de Loubaresse

Il y a plus d'un an, quatre investisseurs, tous originaires des environs mais travaillant proche de Paris, on eu l'idée de racheter à la commune l'ancienne laiterie de Loubaresse, la « coopé », pour y implanter une biscuiterie bio haut de gamme. La bâtiment a fermé ses portes fin des années 2000 mais il est toujours en très bon état. Des travaux ont alors été engagés pour transformer l'ancienne usine en une biscuiterie moderne. Les confinements et la crise sanitaire ont quelques peu ralenti les travaux mais c'est désormais terminé. La biscuiterie s'est équipée en outils de production, a obtenu l'agrément des autorités sanitaires et a d'ores et déjà réalisé ses essais de production.

Nous avons eu la chance de visiter les lieux, accompagnés par Rémy Cadars. Il est l'un des quatre investisseurs, et il est originaire d'Espalion (12). Les trois autres sont Anne, son épouse originaire de Saint Urzize (15) ; Jean-François Comte, son ami et voisin à Neuilly sur Seine, originaire d'Aurillac avec son épouse Brigitte originaire de Marvejols (48). Les deux couples ont eu l'idée de lancer le projet lors d'une discussion sur les produits d'autrefois, simples et sains, que l'on dégustait chez nos grands mères, lors des quatre-heures à la campagne.

En cette mi-décembre 2020, Rémy et Jean-François sont tous les deux dans le laboratoire de production afin de tester les recettes et les outils de production. L'accueil est chaleureux et convivial, nous sommes rapidement invités à revêtir les équipements d'hygiène de rigueur en plus du masque : charlotte, surchaussure et combinaison jetable de protection. La visite commence par les lieux de stockage de matière première. Toute la production aura le label bio, la certification bio vient d'être obtenue. De plus, les



Rémy Cadar en tenue de travail devant une production de biscuits et de pachades

produits de base proviennent de circuits courts : Sucre français issus de betteraves bio, œufs et farine de petit épeautre bio et des environs, Cantal AOP... La démarche globale de l'entreprise mêle le bio, le local et la recherche du goût authentique. La production est assistée d'outils modernes que nous ne prendrons pas en photo car le process pointu doit être protégé.

Pour l'instant, la production va se concentrer sur quatre produits phares : le biscuit sablé à la farine d'épeautre (décliné en paquet ou emballage individuel destiné à accompagner le café comme le traditionnel spéculoos), le biscuit salé au Cantal et au poivre, la madeleine et la pachade (la pachade est une sorte de crêpe régionale qui peut s'accommoder de sucré ou de salé). Les recettes sont élaborées par Christian Vabret, célèbre boulanger-pâtissier meilleur ouvrier de France qui a fondé une école de boulangerie-pâtisserie à Aurillac, également à l'origine de la coupe du monde la Boulangerie. Quand au nom de l'enseigne qui figurera sur les étiquettes, c'est un secret jalousement gardé en vu d'une campagne de communication tonitruante à venir échaudée par un des papes de la com, Franck Tapiro. L'idée est de proposer des produits simples et sains, des recettes artisanales au goût d'antan. La

FOCUS SUR ...

commercialisation aura bien entendu lieu dans les commerces locaux, mais aussi dans les enseignes nationales spécialisées dans le bio, dans les épiceries fines et dans les brasseries auvergnates et aveyronnaises de la région parisienne, ou dans les restaurants locaux.

La production devrait démarrer en février ou mars. La première phase de recrutement est terminée. Un soixantaine de candidats ont été reçus. Le recrutement est également local, quatre employés de Val d'Arcomie ou des environs prendront part à l'aventure dans un premier temps. Au fur et à mesure de la montée en puissance de la production, d'autres recrutements auront lieu.

La municipalité de Val d'Arcomie est très fière d'accueillir une entreprise comme celle-ci, vouée à promouvoir des gourmandises saines et bio, à l'origine

Biscuiterie de Loubaresse - Suite

territoriale marquée. Nous souhaitons longévité et prospérité à la biscuiterie.



Rémy Cadars

Centre équestre du Val d'Oc à Estremiac



Elodie Laussel, jeune val d'arcomienne de 27 ans, diplômée d'enseignement équestre, a ouvert cet été un centre équestre à Estremiac de Saint Just, sur des terrains vendus par la commune. Ainsi, elle propose des cours d'équitation, des sorties de tourisme équestre, des cours de voltige, des stages de vacances et différents types de pensions pour chevaux.

trice de tourisme équestre et peut faire découvrir nos contrées à des touristes de plus en plus friands de balade en nature.

Cette nouvelle offre de loisir est la bienvenue sur notre commune. L'activité d'Elodie a bien démarrée, beaucoup d'enfants des environs gouttent désormais aux joies de l'équitation. Pour tout renseignement, appelez le 06 86 68 85 56 (Tarifs et autres renseignements sur le site de la commune <https://valdarcomie.fr> ou sur la page Facebook « Centre équestre et élevage du Val d'Oc »).



Elodie peut enseigner à des adultes comme à des enfants, peut organiser des après midi anniversaire, des balades et des stages. Elle est aussi diplômée en tant qu'accompagna-





Le Luthier du Chizolet

Cyril Morin, luthier d'art, est arrivé au Chizolet de Saint Just au hasard d'une petite annonce en 2015. Après un CAP de facteur instrumental obtenu à l'Institut Technique Européen des Métiers de la Musique (ITEMM) du Mans en 1995, il fait une formation chez Antoine Lacroix, luthier à Poitiers. Passionné de musique, il joue dans des groupes Swing à Toulouse, puis après quelques années à réparer les guitares des copains, il décide de s'installer à son compte.



Cyril Morin

Cyril fait alors la rencontre de Rodolphe Raffalli, guitariste jazz de renom, qui lui demande de réaliser une guitare avec laquelle il enregistre un disque de reprises de Georges Brassens en 2002. Il se fait alors un nom dans la profession. Toutes ses guitares seront alors signées avec une marque au fer sur le dos de la tête et une petite marqueterie au bas de l'éclisse.

Cyril est spécialisé dans la fabrication à la main de Guitare acoustique, jazz ou classique. Plusieurs bois précieux sont utilisés pour réaliser les différentes parties de ses guitares : la tête, le manche et la caisse en noyer, érable, cyprès ou acajou. La table d'harmonie, face avant de la guitare, est réalisée en épi-

céa ou en cèdre. La rosace, ce trou au milieu de la table d'harmonie, peut être agrémentée ou personnalisée par sa forme ou son emplacement. Elle est faite avec des filets d'ébène, d'érable ou de palissandre



indien. Le sillet est cette barre dure qui soutient les cordes au bout du manche, il est en os. Le chevalet, point d'attache des cordes, est en palissandre ou en ébène. Enfin, l'éclisse, la paroi courbée qui borde la caisse de la guitare, peut être réalisée en trois placages collés ensemble ou en divers bois massifs. Quand toutes les pièces sont assemblées, un vernis à la gomme laque est appliqué au tampon ou au pinceau pour donner tout son éclat à l'instrument. Des réparations de guitares peuvent être réalisées par ses soins.

La complexité de la fabrication d'une guitare réside dans l'harmonie de tous ces éléments très divers pour donner un son unique. Les clients peuvent choisir des modèles personnalisés à leur convenance, pour droitier ou gaucher, avec grande ou petite bouche ou avec des ouïes en forme de f comme sur les violons. C'est un travail entièrement fait à la main qui demande beaucoup de temps et de dextérité. Chaque instrument demande environ 180 heures de « travail-passion ». Les guitares siglées « Cyril Morin » jouissent d'une belle renommée, elle partent dans toute la France et quelquefois en Europe.

Vous pouvez suivre son actualité sur la page Facebook « Cyril Morin Luthier » ou le contacter à l'adresse mail cyril.morin@yahoo.fr.



Le Coif'Truck d'Elo

Savez-vous que vous pouvez désormais vous faire coiffer à Loubaresse, Faverolles, Saint Just ou Saint Marc, presque devant chez vous, dans un salon de coiffure qui vient toutes les trois semaines à vous ?

Elodie Mallet, originaire d'Alleuze, est une entrepreneure de 33 ans. Elle est diplômée d'un CAP et d'un BP de coiffure. Elle réside avec son compagnon et ses deux enfants à Tiviers, à côté de Saint Flour.

Elodie a travaillé pendant 18 ans au Salon Coiff'Styl du centre ville de Saint Flour. Quand sa patronne a cessé son activité, elle en a profité pour prendre un nouveau tournant. Elle a d'abord pris un peu plus de temps pour s'occuper de ses enfants jusqu'à ce qu'un jour, son compagnon lui montre une annonce de vente de camion aménagé en salon de coiffure. Le projet de venir promener son propre salon de coiffure dans les petits villages du secteur est alors né. Elodie est devenue sa propre patronne, a investi dans ce beau camion salon de coiffure et a lancé son entreprise bien nommée « Le Coif'Truck d'Elo » (Truck voulant dire camion). Le camion est autonome en eau et en électricité, il est équipé comme un salon. Elodie coiffe les femmes, les hommes, les

enfants et peut vous aussi faire les couleurs.

L'activité a démarré le 21 septembre 2020. La communication de ses plannings de tournée se fait sur Facebook et prend vite un envol dans le secteur. Les rendez vous se succèdent, des dates sont complètes puis le confinement du mois de novembre marque un coup d'arrêt net à l'activité. Il faudra attendre décembre pour que tout recommence : communication sur Facebook, planning des tournées, et les rendez vous s'enchaînent à nouveau. Les habitants sont ravis de voir un service de coiffure qui se déplace jusqu'à eux. Elodie parcourt 15 villages des alentours, elle s'installe en général pour la journée à chaque endroit, et toutes les 3 semaines, elle revient dans le même village. Ainsi, vous pourrez trouver le Coif'Truck d'Elo à Loubaresse, sur le parking du Drop le mardi 19 janvier et à Saint Marc le lendemain (matin uniquement), puis à Faverolles le vendredi 29 janvier et à Saint Just le jeudi 4 février 2021. Elodie accepte le Chèque-Relance de 10 € de Saint Flour Communauté. Contactez la au 07 88 24 74 83 pour prendre rendez vous, et consultez son planning et son actualité sur la page Facebook « Le Coif'Truck d'Elo ».



Le camion salon de coiffure d'Elodie



Restaurant Le Drop

Le Drop, s'il est encore nécessaire de le préciser, est ce restaurant qui se trouve à la sortie d'autoroute de Loubarresse. Après deux ans d'inactivité, Saint Flour Communauté, propriétaire de ce commerce, a trouvé de nouveaux gérants.



Elisabeth Da Silva et Jean-Claude Cusset se sont lancés dans le projet au printemps 2020, puis le premier confinement est passé par là et le projet a pris du retard. Elisabeth travaillait depuis long-

temps en restauration, au service et en cuisine. Jean-Claude était routier. Quand tout leur a permis de devenir officiellement les gérants du Drop, c'est le second confinement qui est arrivé avec l'interdiction d'ouverture des restaurants. Qu'à cela ne tienne, c'est par la vente à emporter qu'ils ont pu commencer leur activité le 3 novembre 2020. Ils ont commencé par proposer des plats à retirer sur place midi et soir en communiquant grâce au réseau social Facebook. Le 20 novembre, ils sont devenus l'un des trois établissements cantaliens à bénéficier de l'arrêté préfectoral qui autorise des restaurateurs à accueillir les routiers de 18h à 6h. Visant dès le départ la clientèle des routiers, ils avaient déjà installé à côté du bâtiment un module sanitaire pour qu'ils puissent prendre une douche. Le bouche à oreille numérique a vite fait son office et le parking s'est rapidement rempli de camions tous les soirs.

Elisabeth, en cuisine, propose une cuisine traditionnelle. Tout est fait maison. Jean-Claude gère le service et l'accueil des routiers. Lorsque l'ouverture des restaurants sera possible, le menu du jour sera aussi proposé à tous, et une carte sera élaborée en plus. Le menu est à 13,90 euros (entrée, plat, dessert et quart de vin). Tous ceux qui ont testé les plats à emporter louent les talents culinaires d'Elisabeth. De plus, étant donné qu'elle a une passion pour la pâtisserie, elle propose pour les grandes occasions la confection de gros gâteaux maison à emporter sur commande (anniversaire, réunion de famille...). Comme d'autres restaurants de la commune, le Drop accepte aussi le « Chèque Relance ».

Prochainement, le point poste du Drop reprendra du service du lundi au samedi

de 8h à 11h30. Les gérants attendent le matériel et leur formation pour démarrer l'activité.

Lorsque la réouverture des restaurants sera autorisée, le Drop ouvrira toute la journée et jusqu'à 22h30 du lundi au vendredi, jusqu'à 15h le samedi. Le samedi soir et le dimanche midi, le restaurant ne sera ouvert que pour des repas de groupe sur réservation.

Le Drop proposera éventuellement des pizzas ou burgers à emporter dans l'avenir.

Un tout petit espace épicerie de dépannage, avec pain (sur commande) sera proposé dans un coin de la salle. Ça permettra à Elisabeth de proposer aussi ses confiseries maison, comme le nougat que nous avons eu l'honneur de déguster, et des viennoiseries (sur commande la veille aussi).

Les restaurateurs ont la volonté d'organiser des soirées à thème et des animations, karaoké ou concert. Nous pourrions y déguster des spécialités d'Elisabeth comme le feijoada (cassoulet portugais avec des haricots rouges), la paëlla, la potée, le cassoulet du sud-ouest...

Elisabeth et Jean-Claude sont ravis de leur accueil par les habitants et rassurés par la clientèle des routiers qui se fidélise. Cela les motive malgré des conditions d'ouverture compliquées avec le contexte sanitaire et la découverte de la nouveauté. Ils remercient sincèrement les Val d'Arcomiens pour leur sympathie. Et comme les autres commerces locaux, ils ont besoin de notre soutien pour pérenniser leur activité qui est une richesse et une offre de service supplémentaire non négligeable sur notre territoire.

Suivez leur actualité sur la page Facebook « Le Drop restaurant » ou contactez les au 04 71 23 40 64.



Le restaurant Le Drop début janvier, prêt à accueillir les routiers

RAPPEL

Contactez la mairie ou les élus

Horaires d'accueil du public

Mairie de Val d'Arcomie à Loubaresse :

Lundi : 8H30 - 12H30

Mardi, Mercredi et Vendredi : 8H00 - 12H00

Permanences :

- Faverolles :
Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
Mercredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
Jeudi : 9h00 – 12h00
Vendredi : 9h00 – 12h00
- Saint Just (ancienne école) :
Mardi : 9H00 à 12H00
Jeudi : 13H30 à 16H00 (+vendredi en été)
- Saint Marc :
Mardi : 13H30 à 16H30

- Agence postale de Faverolles :
Les matins 10h à 12H du lundi au vendredi

Coordonnées :

- Adresse postale :
Mairie de Val d'Arcomie
Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie
 - Mail :
mairie@valdarcomie.fr
 - Téléphone :
04 71 73 70 11 du lundi au vendredi 9h30 à 12h puis 13h30 à 17h (Choix 1)
 - Site Internet : valdarcomie.fr
 - Page Facebook "Val d'Arcomie"
- Le Maire et les adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

Depuis la création du site internet de la commune, il existe une page permettant de signaler à la mairie les petits tracas du quotidien à l'aide d'un formulaire en ligne. Menu "Pratique" puis "Signaler", ou adresse directe <https://valdarcomie.fr/signaler/>

A l'aide du coupon ci-dessous, vous pouvez également vous exprimer directement :

- pour signaler un problème, poser une question
- pour faire une suggestion ou une remarque



Remplissez ce coupon, découpez le et déposez le dans une des boîtes aux lettres d'une mairie de la commune

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone pour être recontacté le cas échéant : _____

Votre message : _____

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Aucune manifestation n'a encore été programmée en ces temps incertains. Espérons que tout ira mieux au printemps et l'été prochain. Nous vous invitons à vous renseigner régulièrement sur le site internet de

la commune (Menu « actualité » puis « calendrier des manifestations ») ou de suivre la page Facebook « Val d'Arcomie »

Collecte au profit de la Banque Alimentaire

La commission affaires scolaires et sociales a décidé, en partenariat avec la banque alimentaire, d'organiser une grande collecte pour les plus démunis qui sont encore plus nombreux en cette période. On fait appel à votre bonté pour apporter vos dons à la salle des fêtes de Loubaresse le dimanche 31 janvier 2021 de 10h à 12h30, ou des membres de la municipalité et une représentante de la Banque Alimentaire seront présents.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à Loubaresse, vous pourrez déposer vos dons dans les annexes de mairie aux heures de permanence. Enfin, il sera aussi possible de passer par l'intermédiaire de Nadine, de l'épicerie de Faveroles. Selon le même principe que lors de la collecte dans les supermarchés, vous pourrez acheter des denrées à l'épicerie de Faveroles (à Faveroles ou sur la tournée), et les laisser sur place ou au camion en dépôt. Nadine les reversera alors



Banque Alimentaire
Auvergne

lors de la collecte du 31 janvier.

Voici un exemple de quelques produits à donner:

- des produits alimentaires avec date péremption assez longue (conserves de fruits ou légumes, thon, boîtes de pâté, ou plat complet individuel, huile, thé, cacao, céréales, chocolat, sucre, farine...)
- des produits d'hygiène (savons, dentifrice, shampoing, mousse à raser, rasoirs jetables, lessive...)

Nous comptons sur la générosité des habitants de Val d'Arcomie.

Ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)